COMPTE RENDU REUNION DU 09 JUIN 2020

Présents: ROUX Michel, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, BARBIER Christian, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DEROBINSON Catherine, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali, HORN Jean-Claude, TERNAUX Francine, ALABALAD Matthieu, DAGRÉOU Karl, ROUX Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Mme ROUX Isabelle a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance du Mardi 09 Juin 2020 à 20H15.

1) Approbation du compte de gestion Mairie 2019 :

Le Conseil Municipal:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019.

2) Approbation du compte administratif Mairie 2019 :

Recette de fonctionnement : 218 592,79 € Déficit d'investissement : 31 218,45 € Résultat excédentaire : 187 374,34 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2019.

3) Affectation du résultat Mairie 2019 :

- un excédent de fonctionnement de 218 592,79 €
- un déficit d'investissement de 31 218.45 €
- un reste à réaliser d'investissement de 46 209,88 €

Affectation obligatoire:

- Déficit d'investissement dépense compte 001 : 31 218,45 €

Solde disponible:

- Affectation à excédent reporté fonctionnement recette compte 002 : 218 592,79 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2019.

4) Taux d'imposition 2020 :

_Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

- Décide les taux d'impositions comme ci-dessous :
- Foncier bâti = 23,54 %
- Foncier non bâti = 58,91 %

5) Attributions des subventions aux associations :

Le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention aux Associations comme cidessous :

Générations mouvement club de SAINT-VAIZE
 Amicale Laïque
 Parents d'élèves RPI Bussac/St-Vaize
 ADMS
 Agrippa d'Aubigné
 450,00 €
 400,00 €
 532,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

6) Vote du Budget primitif Mairie 2020 :

<u>Investissement</u>

Dépenses : 316 700,00 € Recettes : 316 700,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 488 190,00 € Recettes : 488 190,00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2020.

7) Emprunt travaux toiture mairie école :

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime d'un emprunt d'un montant de 50 000,00 € destiné à financer les travaux de toiture de la mairie et de l'école.

Durée : 10 ans, emprunt trimestriel, taux fixe de 0,81 % l'an.

Mr ROUX Michel est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

8) Approbation du compte de gestion Lotissement 2019 :

Le Conseil Municipal:

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2019.

9) Approbation du compte administratif Lotissement 2019 :

Déficit d'investissement : - 23 733,65 € Résultat Déficitaire : - 23 733,65 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2019.

10) Affectation du résultat Lotissement 2019 :

- un déficit d'investissement de – 23 733,65 €

Affectation obligatoire:

- Déficit d'investissement dépense compte 001 : 23 733,65 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation du résultat 2019.

11) Vote du Budget primitif Lotissement 2020 :

<u>Investissement</u>

Dépenses : 137 928,78 € Recettes : 137 928,78 €

Fonctionnement

Dépenses : 171 297,78 € Recettes : 171 297,78 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le vote du budget primitif 2020.

12) Devis protection incendie:

Le Maire donne lecture des devis de protection incendie :

- Route du Gros roc : 3 826.97 €

- Lotissement Route du Gros Roc: 3 826.97 €

Route de la Planche : 3 826.97 €
Allée Villecourt : 3 826.97 €

Route du Bois des Prieurs : 3 826.97 €
Route du Fief des Sables : 3 826.97 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer les devis et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

13) Désignation des représentants au Comité Syndical de SOLURIS :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Informatique et représentée au sein de l'assemblée délibérante.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de deux suppléants.

Après appel à candidature :

Résultat du vote :

Délégué titulaire : Mr PICHON Sébastien

1^{er} déléguée suppléante : Mme GERARD Corinne 2^{ème} délégué suppléant : Mr ARNAUDET Stéphane

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination des délégués.

14) Renouvellement des délégués au Conseil Syndical de l'A.D.E.L.F.A. 17 – S.I.E.M.L.F.A. 17:

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente à l'Association Départementale et Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (l'A.D.E.L.F.A. 17 – S.I.E.M.L.F.A. 17).

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Conseil Syndical.

Après appel à candidature :

Résultat du vote :

Délégué titulaire: Mr BOUVARD David

Déléguée suppléante : Mme GENEAU Virginie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination des délégués.

15) Renouvellement des délégués au Comité SDEER :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un électeur au collège électoral du canton.

Après appel à candidature :

Résultat du vote:

Mr ROUX Michel ayant obtenu la majorité est proclamé électeur.

16) Autorisations permanentes et générale de poursuites :

Le Maire propose de donner au trésorier de SAINTES l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation sera valable pour toute la durée du mandat actuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

17) Représentant au sein du Conseil Municipal pour l'élection de délégués cantonaux du Syndicat Départemental de la Voirie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental de la Voirie.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un électeur pour représenter la commune pour l'élection des délégués cantonaux.

Après appel à candidature :

Résultat du vote :

Mr ROUX Michel ayant obtenu la majorité est proclamé électeur.

18) Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS:

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Il faut qu'il ne soit pas supérieur à 16, pas inférieur à 8 et pair (la moitié est désignée par le Conseil Municipal en son sein et l'autre moitié par le Maire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

19) Election des représentants au Conseil d'Administration du CCAS:

Le Maire expose au Conseil Municipal que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après un appel de candidature :

Résultat du vote :

DÉLIOT Magali, DEROBINSON Catherine, DAGRÉOU Karl, GERARD Corinne, HORN Jean-Claude, GASSEN Isabelle ont été proclamés membres du Conseil d'Administration.

20) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs :

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires est désignée par le Conseil Municipal qui dresse une liste de 24 noms, et la nomination se fera par le directeur des services fiscaux.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMISSAIRES	RICHARD Francine	MOUTON Sébastien
	ROUMEAU Jacky	GIBOIN Véronique
	DUBUY Régis	THOMAS Sophie
	OLIVIER-DULAT Michèle	VADIER François
	TANGUIDE Freddy	FAVRIAU Didier
	ROUSSEAU Roger	BOISSINOT Dominique
	DAUNAS Bernard	PERRINAUD Brigitte
	ALLAMARGOT Jacques	BRUAND Cindy
	BABINOT Francis	BOUHIER Martine
	RAUD William	BOUQUET Carole
	HARDY Dominique	MALLET Joël
	MOISY Aurore	BOUTON Julien

21) Renouvellement du délégué à la Défense :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente à la Défense.

Après le renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire.

Après appel à candidature :

Résultat du vote : Délégué titulaire : Mr BOUVARD David

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la nomination du délégué titulaire.

* Divers

La séance est levée à 22h45.